Image not found or type unknown

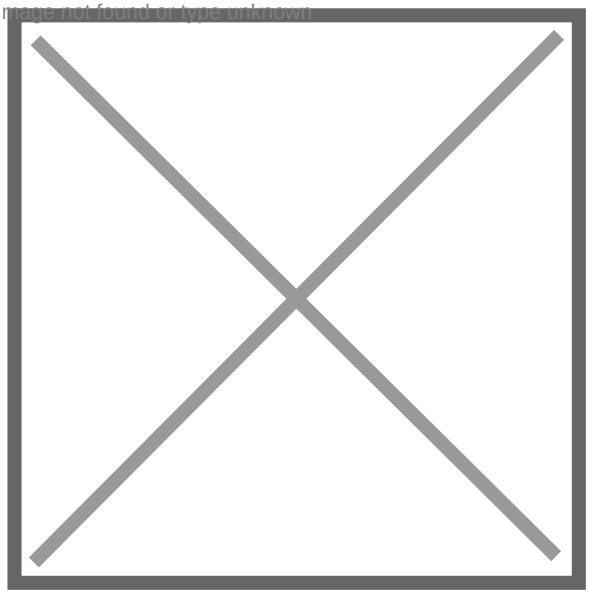

Formation hors temps de travail

Par **Avrilco**, le **16/11/2022** à **23:32**

Bonjour à tous voilà j'ai deux petite question je fais parti du secteur privé de l'automobile et je travail de nuit, j'ai une formation obligatoire par l'employeur de prévu mais il y a seulement 9h d'intervalle entre ma fin de poste et ma formation est-ce légale ? (Pas de dérogation sur le temps de repos quotidien) et les heures sont évidemment en dehors de mon temps de travail. (Mes heures normales commence 4h après la fin de formation).

Merci d'avance.

Par **AlainD67**, le **17/11/2022** à **14:21**

Bonjour,

Si la formation est obligatoire l'employeur doit vous payer les heures et bien sur respecter le code du travail. Vous ne pouvez pas travailler toute la nuit et faire une formation toute la journée.

Il faut respecter les temps de repos entre la fin du travail et le début de la formation et entre la fin de la formation et le début du travail.

Par **morobar**, le **17/11/2022** à **15:36**

Bonjour,

La durée de 11 h de repos quotidien n'est pas d'ordre public et il est possible d'y déroger.

Code du travail L3131-2 et suivants.

Ici le problème va se poser principalement entre la fin de la journée de formation et l'heure d'embauche suivante.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés